



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la réglementation,  
des collectivités locales et  
des politiques publiques

Bureau des réglementations  
et des élections

Dossier suivi par Sylvie BRABANT  
03.25.30.22.13  
[pref-elections@haute-marne.gouv.fr](mailto:pref-elections@haute-marne.gouv.fr)

CHAUMONT, le 24 JAN. 2017

Le Préfet de la Haute-Marne

à

Mesdames et Messieurs les maires

*Pour information :*

*Madame et Monsieur les sous-préfets*

**OBJET :** Elections présidentielle et législatives 2017.

**P.J. :** 2

Je vous adresse, sous ce pli, copie de la circulaire NOR/INT/A/163779/J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct. Elle abroge et remplace la circulaire n° NOR/INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007.

Elle précise les mesures à prendre pour l'organisation des bureaux de vote, les opérations de vote et de dépouillement, ainsi que l'établissement des procès-verbaux, la proclamation et la communication des résultats, chaque fois que se déroule dans votre commune un scrutin au suffrage universel direct.

Cette circulaire devra faire partie des documents qui seront tenus à disposition des membres de chacun des bureaux de vote et des électeurs qui en feront la demande. Je vous invite donc à prendre dès à présent toute disposition afin de reproduire ce document.

Les dates des scrutins des élections de 2017 ont été fixées comme suit :

- élection présidentielle : 23 avril 2017 et 7 mai 2017
- élections législatives : 11 et 18 juin 2017.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures pour l'élection présidentielle, 18 heures pour les élections législatives,

Vous devrez prendre toutes les dispositions, notamment en ce qui concerne la constitution des bureaux de vote, pour que ces scrutins se déroulent sans interruption et dans des conditions de parfaite régularité.

.../...

Par ailleurs, en vue de faciliter l'exécution des tâches à accomplir dans le cadre de l'organisation de ces élections, je vous demande de bien vouloir m'adresser **pour le 15 février 2017 au plus tard**, les documents suivants :

### 1/ Les étiquettes électeurs

Je vous rappelle que l'envoi de la propagande aux électeurs avant les scrutins présidentiel et législatif est assuré par la préfecture sur la base des listes des électeurs à la date du 10 janvier et que, compte tenu des délais impartis, il est en effet impossible d'attendre la clôture définitive des listes électorales au 28 février.

C'est pourquoi, vous veillerez à éditer **quatre jeux** d'étiquettes-électeurs pour **le 15 février, délai de rigueur, en prévision des deux tours** de chacune des deux élections. Ces quatre jeux devront être séparés afin de pouvoir les identifier facilement.

Vous indiquerez également le nombre d'étiquettes éditées qui doit logiquement correspondre à celui de vos électeurs. Vous vérifierez que les jeunes inscrits figurent bien parmi les étiquettes éditées.

Enfin, les quelques communes non encore équipées d'un logiciel permettant ces éditions, voudront bien se faire connaître auprès de mes services, dès réception de la présente circulaire.

### 2/ Les enveloppes de scrutin

Le scrutin présidentiel de 2017 se déroulera impérativement au moyen d'enveloppes de couleur **KRAFT**.

Les enveloppes de couleur **BLEUE** seront utilisées lors des élections législatives 2017.

Il est rappelé que les enveloppes de scrutin sont réutilisées d'un scrutin à l'autre sous réserve qu'elles ne soient pas tachées ou abîmées.

En conséquence, dans le cas où vous ne posséderiez pas un nombre d'enveloppes **DE MÊME COULEUR ET DE MÊME MODÈLE** au moins égal à celui des électeurs inscrits, il vous appartient de les réclamer **dans les meilleurs délais auprès de mes services, bureau des réglementations et des élections, en faisant parvenir un exemplaire du modèle dont vous disposez.**

### 3/ Le formulaire de renseignements

Afin que mes services puissent vous joindre en cas de difficultés ou afin de vous communiquer des informations de dernière minute, je vous remercie de bien vouloir compléter le formulaire joint et m'en faire retour avec les quatre jeux d'étiquettes.

\*\*\*\*

Des instructions complémentaires spécifiques à chacune des deux élections vous seront adressées au fur et à mesure du déroulement du calendrier électoral.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous remercie de votre précieuse et indispensable collaboration.

Le Préfet,



Françoise SOULIMAN